



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, QC, J0N 1P0, le **20 mai 2025** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Michel Mendes, conseiller municipal, en remplacement de monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur François Robillard.

Sont présents:

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Est absent :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour du 20 mai 2025
2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025
3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 20 mai 2025 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01
4. **RÉSOLUTIONS**
 - 4.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente relative au temps supplémentaire lors d'événements au Beach Club saison 2025
 - 4.2 Création d'un nouveau poste et nomination à cet effet
 - 4.3 Acquisition de trois véhicules – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)
5. **AVIS DE MOTION**

n/a
6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
 - 6.1 Dépôt des rapports de statistiques sur les accidents, les activités criminelles et sur les constats d'infraction
7. **RÈGLEMENT**

n/a
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 9.1 Levée de la séance du 20 mai 2025



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-05-035

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAL**

2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

2025-05-036

D'APPROUVER le procès-verbal du 15 avril 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 20 mai 2025 totalisent un montant de 356 548,74 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 281 044,69 \$ pour la période du 16 avril au 20 mai 2025;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 3 569,01 \$ pour la période du 16 avril au 20 mai 2025;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Michel Mendes

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2025-05-037

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 20 mai 2025 au montant de 356 548,74 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 16 avril au 20 mai 2025 au montant de 281 044,69 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 16 avril au 20 mai 2025 au montant de 3 569,01 \$.



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÉSOLUTIONS

4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE LORS D'ÉVÉNEMENTS AU BEACH CLUB SAISON 2025

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'événements lors de la saison estivale sur le site connu comme le Beach Club de Pointe-Calumet met une pression significative sur les ressources de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes ne peut se soustraire à ses obligations en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes se sont entendus quant aux incitatifs pour les policiers appelés à effectuer du temps supplémentaire lors des services d'ordre dans le cadre des événements tenus au Beach Club pour la saison 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

2025-05-038

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la Régie pour conclure et signer la lettre d'entente ayant pour objet de définir les incitatifs pour les policiers appelés à effectuer du temps supplémentaire lors des services d'ordre dans le cadre des événements tenus au Beach Club et à en préciser les paramètres d'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE ET NOMINATION À CET EFFET

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur administratif en date du 16 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes entend profiter de ce futur départ pour procéder à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur administratif sera aboli;



CONSIDÉRANT QU'il convient de créer un nouveau poste de chef comptable qui héritera d'une portion des tâches actuellement effectuées par le directeur administratif;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle responsable de la rémunération, madame Annie Bélec, possède toutes les compétences requises pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le directeur administratif est disposé à assurer d'ici son départ une transition adéquate des tâches et responsabilités ainsi attribuées au chef comptable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard
et **APPUYÉ** unanimement

2025-05-039

DE CRÉER le poste de chef comptable, effectif en date du départ du directeur administratif, considération faite des absences pour vacances et autres congés dont il pourrait bénéficier en fin de contrat;

DE NOMMER madame Annie Bélec, chef comptable, avec date effective d'entrée en fonction à la date du départ du directeur administratif;

D'AUTORISER le directeur administratif à négocier pour et au nom de la Régie un contrat de travail à titre d'employé-cadre pour madame Bélec et à le soumettre au conseil d'administration pour approbation;

D'AUTORISER le directeur administratif à prendre tous les moyens d'ici son départ afin d'assurer une transition adéquate des tâches et responsabilités ainsi attribuées au chef comptable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 ACQUISITION DE TROIS VÉHICULES – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

CONSIDÉRANT les besoins en matériel roulant de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2025, tels qu'identifiés aux prévisions budgétaires dûment approuvées, incluant notamment l'acquisition de trois (3) véhicules destinés à la flotte automobile;

CONSIDÉRANT la mission du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-05-040

D'AUTORISER monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif de la Régie, à utiliser les ressources du CAG afin de procéder à l'acquisition de deux (2) véhicules de marque *Mitsubishi*, modèle *Outlander*, destinés à la section de la prévention, ainsi que d'une (1) camionnette 4X4 de marque *Ford*, modèle *F-150*, destinée aux superviseurs de la gendarmerie.



QUE le financement de ces acquisitions soit imputé au poste budgétaire Véhicules 02.215.00.724, selon les montants unitaires suivants, avant taxes applicables :

2 X Mitsubishi Outlander PHEV hybride	46 062,00 \$
1 X Ford Police Responder F-150 4X4	<u>56 158,00 \$</u>
Total	150 282,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

- 6.1** Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les accidents, sur les activités criminelles et sur les constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENT

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QU'à 16h05, la séance soit levée.

2025-05-041

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur François Robillard
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier